

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 16 Mai 2013 à 19h30

Présents: Yannick BARUTEL, Denis BÉGUÉ, Geneviève BOSC, Jean-Michel BROQUA, François CAMPOS, Lydia de MATA, Louis ESPIE, Michel GIMENEZ, Christine MALATERRE, Laurent MARTIN, Isabelle SALACROUP, Christian SCLAUNICH.

Absent excusé : Hervé DUPONT

Responsable de séance : *François Campos*

Secrétaire de séance : *Geneviève Bosc*

François Campos prend la parole et ouvre la séance à 19h35

Demande d'approbation du compte rendu du 28 Mars 2013 :

► Après demande, par Mme Malaterre, de rajouter a la page 9 « le cœur du village c'est la Halle, les Écoles, la Mairie, le commerces, etc. . . . »

Cette remarque ayant été entendue, le Conseil Municipal vote l'approbation par 10 voix.

Lydia de Mata demande de rajouter des questions diverses, François Campos précise qu'il n'a pas prévu ce type de questions à l'ordre du jour. Les questions à inscrire à l'ordre du jour peuvent être apportées par mail ou courrier quelques jours avant la séance.

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PLU COMMUNAL

Y.Barutel demande de ne pas participer et se retire

François Campos présente le travail réalisé sur le PLU :

« Nous arrivons aujourd'hui au terme du processus de réalisation du PLU de Launac.

Pourquoi avoir entrepris ce chantier ?

Jusqu'à ce jour, l'urbanisme de la commune est placé sous la responsabilité des services de l'Etat (DDT) faute de document communal.

Concrètement, les autorisations d'urbanisme, CU, PC ou autres, sont du ressort du préfet. Celui-ci, dans le cadre des procédures de décentralisation, demandait depuis longtemps au Maire de Launac, d'en prendre la responsabilité et de signer directement ces mêmes autorisations. Dès lors, la mise en place d'un plan local d'urbanisme s'est imposée aux élus de la commune.

Ce travail, porté par les élus et le bureau d'études Sol & Cité a débuté en juillet 2005. Le diagnostic engagé et l'étude paysagère ont conduit à l'établissement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Sa présentation a donné lieu à l'ouverture d'une consultation publique, une exposition et une réunion publique.

Le projet de PLU a été complété par le schéma communal d'assainissement. L'étude menée par le cabinet SOGREAH a montré la nécessité de renforcer la station d'épuration pour l'assainissement collectif et confirmé le maintien de l'assainissement individuel hors du centre bourg.

A la suite, il nous a été permis de définir les zonages, aidés pour ce faire par les services de la DDT et du SCOT du Nord Toulousain. Avec eux, nous avons intégré les diverses couches réglementaires, y compris les volets du tout récent Grenelle de l'Environnement (I et II).

En juin 2012, nous avons pu tirer un premier bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU. Nous l'avons donné pour examen aux personnes publiques associées qui ont porté diverses observations.

A leur suite, l'expression de nos concitoyens (52 requêtes) s'est faite à travers les travaux conclus par le commissaire enquêteur, en février 2013.

Ces différents avis ont été intégrés, pour partie, dans le projet de PLU (réunion du Conseil du 28 mars 2013). La mise en forme définitive nous a été remise par le cabinet Sol&Cité et vous est présenté ce soir pour approbation.

Si nous l'adoptons, il sera applicable dès sa publicité et réception en préfecture.

Cependant, il n'aura échappé à personne, que ce PLU n'ouvre droit à aucune constructibilité. En parallèle à nos travaux, le préfet a publié un arrêté mettant en demeure le SMEA de mettre en conformité la station d'épuration. Jusqu'à ces travaux, aucune construction nouvelle ne sera autorisée par la préfecture.

Pour sortir de cette situation, il faudra mettre en service la nouvelle station d'épuration. Le conseil municipal devra ré-ouvrir le dossier du PLU et procéder à sa modification. Les élus en charge du dossier à ce moment-là, reprendront en partie, les travaux que nous achevons.

Le travail sur le PLU :

26 réunions de travail de la commission urbanisme avec le bureau d'études Sol & Cité

8 réunions du conseil municipal

2 réunions préparatoires avec les PPA

3 réunions avec la DDT

2 réunions avec le SCOT nord toulousain

4 Articles dans le Flash municipal en plus de toutes les publications réglementaires

Le PLU aura couté 34179 €HT dont 15500 €de subventions. »

François Campos demande l'approbation du PLU,

Mme Malaterre demande le report de ce point suite aux futures élections,

François Campos précise que des échéances sont à respecter, celles-ci ont été demandés par les services de l'Etat.

Mme Malaterre revient sur la question du centre du village auquel François Campos répond que ce débat n'a pas lieu d'être et est hors sujet, puisque le débat public a eu lieu et les choix arrêtés.

Mme Malaterre demande si les citoyens ont été suffisamment concertés,

François Campos refait état de toutes les démarches précédemment mentionnées, indique que le Commissaire Enquêteur a reçu également les citoyens, il a recueilli 52 requêtes auxquelles la Mairie a répondu. Depuis, les personnes concernées qui le souhaitent, sont reçues en Mairie.

François Campos termine en précisant que tout est conforme avec le SCOT et la Chambre d'Agriculture. Cependant, après l'approbation de ce PLU, les demandes des citoyens vers lesquels la commune aurait pu commettre des erreurs, sont enregistrées et seront présentées lors de la modification du PLU, nécessaire à l'ouverture de la constructibilité.

Mme Malaterre souligne que des terres concernant Yannick Barutel, Conseiller Municipal, se trouvent dans le PLU et demande pourquoi ne pas faire un ovale plutôt qu'un rond autour du village ; Louis Espie précise que le traçage est conforme et régulier par rapport au village et au SCOT. Si le propriétaire foncier avait été un administré non élu local, le zonage aurait été exactement le même,

François Campos précise que le travail d'un PLU est extrêmement important, que sa réalisation a été longue et difficile, il comprend que des personnes puissent être mécontentes et rappelle encore une fois la modification à venir du PLU. Pour en terminer, il mentionne que les recours et arbitrages sont également possible auprès du juge du Tribunal Administratif,

Mme Malaterre demande la chronologie des zones à urbaniser ; François Campos explique que le projet prévoyait une urbanisation en priorité au sud du village (zonage 1Au) et l'ouverture des zones du nord du village plus tard (zonage 2Au), mais les services de la DDT qui n'ont pas permis d'inscrire cette chronologie.

Mme Malaterre précise qu'elle a demandé le cout du PLU au Percepteur et qu'à ce jour le montant est de 67300 €; François Campos répète que le PLU depuis 2005 a couté 34179 €HT (Sol&Cité) moins 15500 €de dotation et que le Percepteur a rajouté dans son calcul, le schéma d'Assainissement (Sogreah 20400 €HT) au montant indiqué.

Mme De Mata demande si on peut noter les motifs de sont vote, François Campos lui précise que ce n'est pas prévu.

Le vote pour l'approbation du PLU s'effectue par appel nominatif :

Pour = 8 : Mmes BOSC, SALACROUP , Mrs BROQUA, CAMPOS, ESPIE, GIMENEZ, MARTIN, SCLAUNICH.

Contre = 2 : Mme De MATA Mme MALATERRE -

Abstention = 1 : Mr BEGUE

Y.Barutel n'ayant pas participé au vote

2) CONVENTION SAFER-VIGIFONCIER

Retour de Y.Barutel

François Campos explique le principe de cette convention et précise que si la commune adhère, la SAFER, qui a le droit de préemption sur les terrains agricoles, tiendra informée la Commune des terrains à vendre. Les zones agricoles évoluant, le Conseil Municipal sera mieux informé.

Mme Malaterre demande qui est le correspondant de la SAFER ; François Campos répond que c'est son Président.

François Campos mentionne le cout annuel qui est de 300 €la première année et 200 €les années suivantes,6

François Campos demande de voter pour cette convention,

Le vote à main levées : Pour = 10 voix

3) DOSSIER VITAM

François Campos explique que le projet présenté par le bureau d'études Vitam, met en jeu quatre scénarii pour gérer l'immobilier communal en fonction des besoins des utilisateurs. L'intérêt d'adopter une ligne directrice vers un même projet, permettra de ne pas s'éparpiller chaque année, et de faire évoluer notre parc immobilier selon un axe cohérent et économique.

Mme De Mata pense que c'est un projet d'importance et qu'à 10 mois des prochaines élections, il est difficile de prendre une telle décision qui engagera les futurs élus sur le long terme,

Mr Broqua répond que nous ne pouvons pas avoir ce type de réflexion, sinon nous ne pourrions plus rien réaliser, ni décider quoi que ce soit,

Mr Martin prend la parole afin de rassurer et de préciser qu'il faut avancer de manière construite et qu'il est toujours possible de revenir sur des décisions, mais qu'il faut impérativement un schéma directeur ceci afin d'éviter des dépenses inutiles,

François Campos souhaite une vision partagée du Conseil Municipal,

Mr Espie précise qu'il souhaiterait revoir tous les projets et propose une réunion de travail sur ce point,

Cette idée faisant l'unanimité, une réunion est prévue le Mardi 11 Juin 2013 à 19h30.

4) AIRE DE JEUX

Mr Espie présente le projet, précise qu'une réunion de travail a eu lieu le 02 Avril dernier pour définir l'emplacement ainsi que les différentes structures envisagées.

Concernant le site, après un débat de la Commission, l'endroit retenu est situé près du parking devant la salle des fêtes coté stade, à gauche du grand cèdre.

Mme De Mata présente les structures et les devis :

- Structure bois, couleur bois naturel adaptée au milieu
- Toboggan polyester, glissière aluminium
- Poutre/Bascule
- Siège ressort
- Rondins bois sur le pourtour de l'aire de jeux

Le coût serait de 5000 € hors pose prévue par les agents de la commune (le débroussaillage du site, le cheminement d'accès, le décaissé du sol, la mise en œuvre des revêtements de sol, la pose des équipements).

Mme De Mata souligne qu'une subvention est envisageable entre 20 et 50 %

François Campos souhaite que la commission réfléchisse à une mise en place également sur Galembrun ; Mme Salacroup est sollicitée pour définir le lieu le mieux adaptée.

5) ADHÉSION AU SIP RÉGION

Mr Gimenez explique au Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'adhérer au SIP (Service d'Information Publique) par une convention.

Ce service permettra d'accéder rapidement, gratuitement et simplement aux principales procédures nationales, régionales, départementales et locales via le site internet de la commune ; d'utiliser des téléservices pour l'état civil, l'intervention des services municipaux, la déclaration des taxes de séjour, . . .

François Campos demande l'accord du Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité.

6) SÉJOURS CLSH

François Campos précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs pour les séjours organisés par le Centre de Loisirs.

Il rappelle que 2 séjours ont été organisés :

► Séjour ski avec l'Association Sportive Pyrénéenne de Aragnouet comprenant :

Le transport A/R, l'encadrement, la pension complète, la location des skis, les cours de ski, les forfaits assurance, 1 sortie raquettes.

Le tarif global de ce séjour est de 3440.00€ avec une participation des familles à hauteur de 320.00€ par enfant.

► Séjour au camping Namasté à Puysegur comprenant :

La pension complète, l'encadrement, les animations.

Le tarif global de ce séjour est de 741.00 € avec une participation des familles à hauteur de 60.00 € par enfant.

François Campos demande l'accord du Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité.

Concernant le dernier point, les élections des 19 et 26 Mai 2013, François Campos lève la séance en demandant aux élus et au public intéressé de bien vouloir rester afin d'organiser au mieux les permanences de tenue des bureaux de votes.

Fin de séance 20h50